

Nom de l'établissement :

Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse :

51 Rue Sadi Carnot

BP 50

62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 01

Numéro d'enregistrement : 1415-01

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 21

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à reconvoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 24/09/2014

Réuni le : 06/10/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

Du contrat de cession

Un contrat de cession de droit d'exploitation entre le Lycée et la Compagnie de théâtre « La Tripe du bœuf », association représentée par Monsieur Pierre BARTHAS, est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Représentation de la pièce de théâtre « 14-18 Bleu sombre horizon »

Durée : vendredi 28/11/2014

Disposition financière : 800€ TTC

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 07/10/2014

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

07/10/2014

Date de publication :

07/10/2014

Date d'exécution :

07/10/2014

Nom de l'établissement : Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot

BP 50

62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Autorisation de recrutement des personnels de droit privé (CUI)

Séance

Numéro de séance : 01

Numéro d'enregistrement : 1415-02

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 21

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à convoquer le:

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 24/09/2014

Réuni le : 06/10/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

-- Le chapitre IV du Code du travail

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise à procéder au recrutement des Contrats Uniques d'Insertion dans la limite de la dotation rectorale allouée par le Rectorat et le Conseil Régional.

Les recrutements en Contrat Unique d'Insertion pour des fonctions d'Agent d'Entretien Polyvalent et l'autorisation pour le Chef d'établissement de signer les contrats (CUI) de :

- Monsieur DEBONNE Franck du 24/11/2014 au 23/11/2015
- Madame JERÔME Elisette du 24/11/2014 au 23/11/2015
- Monsieur SAUZER Paillecly du 02/01/2015 au 01/01/2016

sont portés à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Ces contrats ne seront signés qu'après accord de Pôle Emploi.

Nombre de pièces jointes : 0

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à Bruay-La-Buissière

Le 07/10/2014

**Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration**

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

07/10/2014

Date de publication :

07/10/2014

Date d'exécution :

15 jours après transmission et
publication

Nom de l'établissement :
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT
Adresse :
51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement
du Chef d'Établissement
TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 01

Numéro d'enregistrement : 1415-03

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 21

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à convoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 24/09/2014

Réuni le : 06/10/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

Du contrat de cession du droit d'exploitation

Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle entre le Lycée et « Hempire Scene Logic », est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration. Ce dernier entre dans le projet subventionné par la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre les Dépendances et la Toxicomanie)

Objet de la convention : Spectacles sur les conduites addictives

Durée : 1^{er} décembre 2014

Disposition financière : 3 spectacles vivants pour 1 597.27€ TTC

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 07/10/2014

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :
07/10/2014

Date de publication :
07/10/2014

Date d'exécution :
07/10/2014

Nom de l'établissement : Lycée Sadi Carnot

Adresse : 51 Rue Sadi Carnot
B.P. 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement
du Conseil d'Administration

TRANSMISSIBLE

Passation de conventions, de contrats et de marchés

Séance

Numéro de séance : 01

Numéro d'enregistrement : 1415-04

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30

Nombre de présents : 21

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à convoquer le:

Délibération

Le Conseil d'Administration,

Convoqué le : 24/09/2014

Réuni le : 06/10/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI

Conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, article R421-25

Vu

-- Le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-5

-- Le Code des Marchés Publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés, selon la délibération ci-jointe.

Libellé de la délibération :

Cf délibération jointe

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 07/10/2014

Pour extrait conforme,
le président du Conseil d'Administration

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

07/10/2014

Date de publication :

07/10/2014

Date d'exécution :

15 jours après transmission et
publication

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LUNDI 06 OCTOBRE 2014
LYCEE POLYVALENT « SADI CARNOT » A BRUAY-LA-BUISSIERE

Objet : Achat d'électricité

La loi modifiée n° 2000-1488 supprime les tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016 pour tous les sites résidentiels et professionnels de puissance souscrite supérieure à 36 kVA.

Un groupement de commandes va être constitué, composé de la Région Nord Pas-de-Calais, du Département du Nord, du Département du Pas-de-Calais, du SDIS 59, du SDIS 62, ainsi que des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL), d'autres établissements publics locaux, sociétés publiques locales et organismes associés situés sur le territoire du Nord/Pas-de-Calais, dès lors que leur Conseil d'Administration l'aura décidé.

Le coordonnateur du groupement d'achat d'électricité est le Département du Nord.

Seront transmises au coordonnateur avant la date de lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre, la présente délibération et la convention de groupement signée. Celles-ci devront expressément indiquer l'adhésion de l'EPL au groupement de commandes.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du lundi 06 octobre 2014, décide :

- d'autoriser l'adhésion de l'établissement Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » à Bruay-La-Buissière au groupement de commandes en vue de l'achat d'électricité avec la Région Nord Pas-de-Calais, le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais, le SDIS 59, le SDIS 62, en application de l'article 8 du code des marchés publics, le coordonnateur étant le Département du Nord ;
- d'autoriser Monsieur/Madame le Proviseur à finaliser et à signer la convention fixant les modalités de fonctionnement de ce groupement ;
- de donner mandat au Département du Nord (coordonnateur) et à la Région Nord Pas-de-Calais (collectivité de rattachement) pour être destinataire de l'ensemble des informations relatives aux données de consommation des différents points de livraison concernés, fournies par les gestionnaires de réseau de distribution d'énergie ainsi que par les fournisseurs d'énergie, et ce pour la préparation, la réalisation et le suivi des marchés d'achat d'électricité.

La date de début de fourniture, dans le cadre du groupement d'achat d'électricité, est prévue pour le second semestre de l'année 2015, et sera fixée par le Comité de Pilotage du groupement à l'issue de la phase de définition du marché.

Les crédits sont inscrits au chapitre ALO/ENERGIE/OELEC/6061

A Bruay-La-Buissière, le 07 octobre 2014



Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Nom de l'établissement :

Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse :

51 Rue Sadi Carnot

BP 50

62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 01

Numéro d'enregistrement : 1415-05

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 21

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à convoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 24/09/2014

Réuni le : 06/10/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

De la convention

Une convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » à Bruay-La-Buissière et le Lycée « Sophie BERTHELOT » à Calais est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Projet culturel au profit des élèves qui se déroulera au cours d'un « après-midi de la performance » réunissant artistes et auteurs de renom.

Durée : 25/09/2014

Disposition financière : Défraiement de 300€ au Lycée « Sophie BERTHELOT » au titre de l'organisation de l'échange

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 07/10/2014

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

07/10/2014

Date de publication :

07/10/2014

Date d'exécution :

07/10/2014

Nom de l'établissement :
Lycée Polyvalent Sadi CARNOT
Adresse :
51 Rue Sadi Carnot
BP 50
62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement
du Chef d'Établissement
TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 01

Numéro d'enregistrement : 1415-06

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 21

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à convoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 24/09/2014

Réuni le : 06/10/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

De la convention

Une convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » à Bruay-La-Buissière et la Maison des écrivains de la littérature est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Grand prix des lectrices ELLE : encourager et promouvoir la lecture chez les jeunes.

Durée : Année scolaire 2014/2015

Disposition financière : Eventuel déplacement à Paris en cas de remise de prix

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 07/10/2014

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :
07/10/2014

Date de publication :
07/10/2014

Date d'exécution :
07/10/2014

Nom de l'établissement :

Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse :

51 Rue Sadi Carnot

BP 50

62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 01

Numéro d'enregistrement : 1415-09

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 21

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à convoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 24/09/2014

Réuni le : 06/10/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

De la convention

Une convention d'intervention d'un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile entre le Lycée et le SESSAD de Liévin est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Mise en place de l'accompagnement médico-éducatif dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) pour l'élève Angéline MALINSKI

Durée : du 01/09/2014 au 31/07/2015

Disposition financière : 0€ TTC

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 07/10/2014

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

07/10/2014

Date de publication :

07/10/2014

Date d'exécution :

07/10/2014

Nom de l'établissement :

Lycée Polyvalent Sadi CARNOT

Adresse :

51 Rue Sadi Carnot

BP 50

62701 BRUAY-LA-BUISSIÈRE CEDEX



Acte de Fonctionnement

du Chef d'Établissement

TRANSMISSIBLE

Contrats et conventions à incidence financière

Séance

Numéro de séance : 01

Numéro d'enregistrement : 1415-10

Année Scolaire : 2014/2015

Nombre de membres du CA en exercice : 30 Nombre de présents : 21

Quorum : **ATTEINT** / **NON-ATTEINT**, CA à convoquer le :

Décision

Vu

CONTRATS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

-- Le Code des marchés publics

CONVENTIONS

-- Le Code de l'Éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-54

Par délibération du Conseil d'Administration

Convoqué le : 24/09/2014

Réuni le : 06/10/2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri WIERZEJEWSKI, Proviseur

Le Chef d'établissement procède à la signature :

De la convention

Le renouvellement de la convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière et « Le Centre littéraire escales des lettres », représenté par Monsieur Ludovic PASZKOWIAK, est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Partenariat culturel pour la 5^{ème} édition des résidences littéraires internationales *Lettres nomades* à Béthune et en Artois Comm.

Durée : rencontres entre le 18 mai et le 07 juin 2015

Disposition financière : garantir le déplacement des élèves et des accompagnateurs jusqu'à Béthune

Nombre de pièces jointes : 1

Résultat du vote :

Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstentions	0
Blancs	0
Nuls	0

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Le 07/10/2014

Pour extrait conforme, le Chef d'établissement

Henri WIERZEJEWSKI

Date de transmission :

07/10/2014

Date de publication :

07/10/2014

Date d'exécution :

07/10/2014